



RECEUIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

**Direction départementale des finances publiques
d'Indre-et-Loire**

**Composition membres commission départementale
des impôts directs locaux**

**Composition membres commission départementale
valeurs locatives des locaux professionnels**

Listes responsables services disposant de délégation de signature

29 MAI 2015

SOMMAIRE

Direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire

- Arrêté modifiant l'arrêté n°2014295-0001 du 22 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) d'Indre-et-Loire
- Arrêté modifiant l'arrêté n°2014295-0003 du 22 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) d'Indre-et-Loire
- Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Direction départementale des finances publiques

Arrêté modifiant l'arrêté n°2014295-0001 du 22 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) d'Indre-et-Loire

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la légion d'honneur, officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des impôts ;

VU la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU la délibération du 29 avril 2015 du conseil départemental d'Indre-et-Loire portant désignation du représentant du conseil départemental auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département d'Indre-et-Loire et de son suppléant ;

VU la lettre du 29 septembre 2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département d'Indre-et-Loire ainsi que de leurs suppléants ;

VU la lettre du 12 mai 2015 de l'association départementale des maires procédant à la désignation d'un représentant des maires auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté n°2014295-0004 du 22 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département d'Indre-et-Loire ainsi que de leurs suppléants, après consultation en date du 23 juillet 2014 de la chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire, de la chambre des métiers et de l'artisanat du d'Indre-et-Loire et des organisations représentatives des professions libérales du département d'Indre-et-Loire ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément à l'article 9 du décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des impôts directs locaux démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 9 du décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le conseil départemental dispose d'un représentant auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département d'Indre-et-Loire ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de trois ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de deux ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à cinq ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des impôts directs locaux du département d'Indre-et-Loire dans les conditions prévues aux articles 6 à 8 du décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n°2014295-0001 du 22 octobre 2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

M. PAUMIER Jean-Gérard, commissaire titulaire représentant du conseil départemental, est désigné en remplacement de M. GOUZI Jean ;

M. LEBRETON Olivier, commissaire suppléant représentant du conseil départemental, est désigné en remplacement de M. LANDRÉ Jean-Claude ;

M. REVECHE Bernard, commissaire titulaire représentant des maires, est désigné en remplacement de M. PAUMIER Jean-Gérard .

ARTICLE 2 :

La commission départementale des impôts directs locaux du département d'Indre-et-Loire en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaire	Suppléant
Monsieur PAUMIER Jean-Gérard	Monsieur LEBRETON Olivier

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
Monsieur REVECHE Bernard	Monsieur BENARD Alain
Madame BEAUFILS Marie-France	Monsieur ROIRON Pierre-Alain
Monsieur DUPONT Jean-Luc	Monsieur CADIOU Jean-Luc

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
Monsieur LOUAULT Pierre	Monsieur BABARY Loïc
Monsieur VERNE Claude	Monsieur BAROT Benoît

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
Monsieur ANDICHOU Pierre-Philippe	Madame MAULEON Brigitte
Monsieur ROY Benoît	Monsieur MASSOT Yves
Monsieur BASTARD Thierry	Monsieur GOUAS Francis
Monsieur LAUNAY Eric	Monsieur BERROIR Gérard
Monsieur LEMETTRE Jean-Michel	Monsieur HARDY Bruno

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire général et le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire .

Fait à Tours, le 26 mai 2015

LE PREFET,

Jean-François DELAGE

Direction départementale des finances publiques

Arrêté modifiant l'arrêté n°2014295-0003 du 22 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) d'Indre-et-Loire

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des impôts ;

VU la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU la délibération du 29 avril 2015 du conseil départemental d'Indre-et-Loire portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Indre-et-Loire ainsi que de leurs suppléants ;

VU la lettre du 29 septembre 2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Indre-et-Loire ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n°2014295-0002 du 22 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Indre-et-Loire ainsi que de leurs suppléants, après consultation en date du 23 juillet 2014 de la chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire, de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département d'Indre-et-Loire ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément à l'article 4 du décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Indre-et-Loire s'élève à deux ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de quatre ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de quatre ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à neuf ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Indre-et-Loire dans les conditions prévues aux articles 1^{er} à 4 du décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

AR R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n°2014295-0002 du 22/10/2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

M. GELFI Thomas, commissaire titulaire représentant du conseil départemental, est désigné en remplacement de M. MARIOTTE Bernard.

M. OSMOND Judicaël, commissaire titulaire représentant du conseil départemental, est désigné en remplacement de M. ZAMARLIK Henri.

M. CHAS Alexandre, commissaire suppléant représentant du conseil départemental, est désigné en remplacement de M. CHAUVEAU Jean-Pierre.

M. LOIZON Eric, commissaire suppléant représentant du conseil départemental, est désigné en remplacement de M. GASCHET Jean-Pierre.

ARTICLE 2 :

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Indre-et-Loire en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
Monsieur GELFI Thomas	Monsieur CHAS Alexandre
Monsieur OSMOND Judicaël	Monsieur LOIZON Eric

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
Monsieur METAIS Jean-Marie	Monsieur SAUVAGE de BRANTES Guy
Monsieur GUYON Christian	Monsieur AVENET Christian
Monsieur RITOURET Bertrand	Monsieur VINCENDEAU Jean-Pierre
Monsieur HENRION Arnaud	Monsieur HENAULT Gérard

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
Madame COCHIN Jocelyne	Monsieur ESNAULT Alain
Madame LECLERC Claudine	Monsieur THIVEL Bernard
Madame AMIOT Françoise	Monsieur VERON Bernard
Monsieur MOREAU Serge	Monsieur DOURTHE Pierre

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
Monsieur VINCENT Gérard	Madame BOISSE Carole
Monsieur BRAULT Christian	Monsieur ESTIVIN Bernard
Monsieur LAHOUSSE Marc	Monsieur JODIN Didier
Monsieur CUZZONI Mauro	Monsieur BEAUCHET Bernard
Madame FERTEUX Géraldine	Monsieur DOISEAU James
Monsieur TREMOUILLES Gilles	Monsieur BIDAULT Jean-François
Madame PIQUET CADIC Patricia	Monsieur ALTES Marc
Monsieur HUBERT Bernard	Monsieur DRANSARD Philippe
Monsieur COQUEMA Jean-Michel	Monsieur ALLEAU Olivier

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire général et le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 26 mai 2015

LE PREFET,

Jean-François DELAGE

Direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire

Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom-Prénom	Responsables des services
KALFON Georgette DEBLAIS Chantal MICHALEK Marie-Christine COULON Nadine	Services des impôts des entreprises : Chinon Tours Est Tours Nord-Ouest Tours Sud
NOURY Josiane BORNET Olivier MEMPONTEIL Marc VIGIER Sylvie	Services des impôts des particuliers : Chinon Tours Nord-Ouest Tours Sud Tours Est
DUBOIS Stéphane BAYARD Claude	Services des impôts des particuliers - Services des impôts des entreprises : Amboise Loches
RAKOTOMAHARO Marie-Paule CHANOT Eric BERTRAND Nicolas CLÉMOT Stéphane JUPILLE Michèle VIANO Bertrand GENÈVE Christine TROUVÉ Catherine XHAARD Florence LIMET Florence VRIGNON Jean-Michel FOURMY Sébastien EXPERT Lilian PERHIRIN Marc	Trésoreries : Azay-le-Rideau Bléré Bourgueil Château-Renault Touraine Sud L'Ile-Bouchard Touraine Nord Ouest Ligueil Luyes Montbazon Neuillé-Pont-Pierre Sainte-Maure-de-Touraine Vouvray Tours Banlieue Sud
BAROUX Françoise GRATEAU François JOURDAA Nicole JOURDAA Nicole	Services de publicité foncière : Chinon Loches Tours 1 Tours 2
BONAVENT-DECREUX Nadège LAOT Laurent	1ère brigade de vérification 2ème brigade de vérification
VIGNAUX Anne	Pôle contrôle et expertise
DELALANDE Didier	Pôle contrôle revenu patrimoine
TESSIER Geneviève	Cellule CSP Tours
BOUÉ Marie-France	Pôle de recouvrement spécialisé
NOURY Josiane BENEDETTI Anne-Marie	Centres des impôts fonciers : Chinon Tours

La présente liste, effective au 1er juin 2015, se substitue à celle publiée le 16 janvier 2015.

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *02 47 64 37 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs et consultation RAA :

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.gouv.fr*

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE 37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Directeur de la publication : Jacques LUCBEREILH, secrétaire général de la Préfecture.

Dépôt légal : *29 mai 2015*